

Règlement Tréfle à 4 feuilles 2023

Parcours : le tréfle à quatre feuilles sera disputé en individuel sur des parcours de 6,8 kms / 13,15 kms et 23,5 kms **le dimanche 5 mars 2023**

Départ :

9h00 départ du 23,5 kms

9h30 départ commun du 6,8 et 13,50 kms et la randonnée dans le parc du château de Vounant

Barrière horaire sur le 23,5 kms : 2h15 au 17ème km .

Ravitaillements : un sur le parcours et l'autre à l'arrivée. Prévoir écôtasse.

Sécurité : des commissaires assurent la sécurité des coureurs. Aucun accompagnateur vélo ne sera autorisé sur le circuit.

Vivonne Loisirs a souscrit auprès d'Allianz une assurance responsabilité civile . VL décline toute responsabilité en cas de vol.

Tout coureur non licencié doit être assuré en responsabilité civile et individuel accident.

Conditions et inscription : l'âge minimum des participants est de 16 ans pour 6,8 et 13,150 kms avec autorisation parentale signée, 18 ans pour le 23,5 , le jour de la course .

Les inscriptions seront accompagnées de la copie de la licence FFA ou du certificat médical portant la mention de non contre-indication de la course à pied en compétition.

Les droits d'engagement de 8 € exclusivement en ligne via le site runchrono.fr .

Inscription sur place possible avec majoration de 1€ .

Retrait des dossards :

Le samedi 4 mars à la salle des fêtes de Vivonne (parc de vounant) de 15h00 à 17h30

Le dimanche 5 mars : à partir de 8h00

Classement et récompense : classement individuel pour chaque épreuve, récompenses aux 3 premiers puis au premier de chaque catégorie. Chaque coureur se verra remettre un lot . Également lots à gagner par tirage au sort de dossards lors de la remise de prix.

Droit à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Vestiaires/Douches : il n'y aura pas de vestiaires et de douches sur le site de la course .